

rejeté

# SÉNAT

le 20 décembre 1975.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

## PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*relatif à la limite d'âge des fonctionnaires de l'Etat.*

---

*Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Constitution, le projet de loi.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1975.

*Le Président,*  
Signé : Alain POHER.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1<sup>re</sup> lecture, 1175, 1758, 1977 et in-8° 364.

Commission mixte paritaire, 2065, 2083 et in-8° 431.

Sénat : 1<sup>re</sup> lecture, 76, 101, 103 et in-8° 40 (1975-1976).

Commission mixte paritaire : 160.

---